



# **ANNEXE FINANCIERE SOFTBALL**

## **PENALITES ET SANCTIONS**

### **ANNEXE 2 RGES SOFTBALL**

**Application RGES 5.04**

**APPELS DE DECISIONS RI 75 – 76 – 77 - 78**

Frais d'ouverture de dossier et d'enquête	50 €	(Par appel)
<b>ARBITRES</b>		
Non mise à disposition d'arbitre softball (20.03.01.01 et 20.03.02)	160 €	(Par arbitre par saison sportive)
Non mise à disposition de journée d'arbitrage (20.03.01.02 et 20.03.02)	100 €	(Par journée d'arbitrage)
Non disponibilité d'au moins l'un des deux arbitres engagés au titre d'une équipe de D1-N1 pour un week-end de championnat (20.03.01.03 et 20.03.02)	100 €	(Par journée d'arbitrage)
Refus de plus de deux désignations par un arbitre en Division 1 et Nationale 1 (20.03.03)	100 €	(Par arbitre par saison sportive)
Non présentation d'un arbitre lors d'un regroupement de championnat Jeunes (20.03.04)	100 €	(Par journée d'arbitrage)
Récusation d'un arbitre (RG 36.3)	80 €	(par arbitre et rencontre)
Non transmission de feuille de match et des attestations collectives et/ou individuelles de licence au manager du club recevant : pénalité pour l'arbitre (22.06.02)	16 €	(Par rencontre)
Non expédition de feuille de match et des attestations collectives et/ou individuelles de licence par l'arbitre en chef : pénalité pour l'arbitre (24.01.04)	16 €	(Par rencontre)
Non paiement des indemnités d'arbitrage (20.03.06)	100 €	(Par rencontre (1))
<b>AVERTISSEMENTS (saison sportive) RD Annexe I</b>		
Cumul de 3 avertissements aux membres d'une même équipe	80 €	Pénalité pour le Club
<b>BALLES (42.03)</b>		
Non fourniture de Balles Officielles		Défaite par pénalité
Fourniture insuffisante de balles officielles ou non		Défaite par pénalité
Fourniture de balles non officielles		Défaite par pénalité
<b>CODIFICATION DES RENCONTRES</b>		
Non utilisation de la codification des rencontres (41.02)	3 €	(Par infraction) (2)
<b>COMMUNICATION DES RESULTATS PAR LE CLUB RECEVANT</b>		
Non communication des résultats le soir de la rencontre	150 €	
Championnats Nationaux (24.03)	150 €	(Par journée)
Autres championnats (24.03)	150 €	(Par journée)
<b>CONTESTATIONS, RECLAMATIONS, PROTETS</b>		
Contestation de la qualification d'un joueur ou d'une joueuse (27.03.01)	20 €	(Par joueur/joueuse)
Réclamation (26.03.01)	30 €	(Par cas)
Protêt (25.03.01)	80 €	(Par cas)
<b>ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNAT</b>		
Non respect des obligations (5.03)	1 000 €	Non participation ou retrait du championnat
Non-respect de la date de retour des formulaires de pré engagement aux championnats nationaux. 12.03.02)	50 €	(Par jour après la date butoir)
Non-respect de la date de retour des dossiers complets	50 €	(Par jour après la date

d'engagement aux championnats nationaux (12.05.03 – 13.02.02)		butoir)
<b>EXPULSIONS (saison sportive) RD Annexe I</b>		
Cumul de 3 expulsions aux membres d'une même équipe	160 €	Pénalité pour le Club
<b>FEUILLES DE MATCH, DE SCORE (21-22-23-24)</b>		
Non transmission par courrier électronique le soir de la rencontre		
Feuille de score (24.02)	16 €	(Par feuille)
Feuille de match et attestations collectives et/ou individuelles de licence (24.01.01) (22.05.03)	16 €	(Par feuille) (1)
Non fourniture ou non établissement de la feuille de match (22.06.01)	80 €	(Par feuille) (1)
Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (22.06.01)	10 €	(Par feuille)
Non réception de la feuille de match et des attestations collectives et/ou individuelles de licence dans les huit jours de rappel sur rapport de la C.N.S.S (22.05.03)	30 €	(Par feuille) (1)
Non établissement des feuilles de score (23.04.01)	80 €	(Par rencontre) (1)
Utilisation de feuilles de score non officielles ou photocopieées (23.02.02)	15 €	(Par rencontre)
Non réception des feuilles de score dans les huit jours de rappel sur rapport de la C.N.S.S (23.04.02)	30 €	(Par rencontre) (1)
<b>FORFAITS (19.02)</b>		
Championnats nationaux (phases qualification, classement, finales, barrages)	50%	Caution par journée
Autres championnats	50%	Caution par rencontre
<b>JOUEUSES &amp; JOUEURS</b>		
Utilisation de joueur (se) non qualifié (e) (30.06)	80 €	(Par rencontre et joueur) (1)
Infractions aux règles concernant le nombre maximum de joueurs et de joueuses définis à l'article 31.01.01 (31.01.04)	150 €	(Par rencontre et joueur) (1)
Infractions aux règles du nombre de joueurs mutés (32.05)	150 €	(Par rencontre et joueur) (1)
Infractions aux règles concernant les équipes réserves (6.06)	150 €	(Par rencontre) (1)
Inscription sur la feuille de match d'un joueur non présent (22.03.02)	150 €	(Par rencontre et joueur)
Présence sur le terrain de joueur (se) non inscrit sur l'attestation collective et/ou individuelle de licence (29.06)	150 €	(Par rencontre et joueur) (1)
Non présentation de l'attestation collective ou individuelle de licence (29.06)	150 €	(Par rencontre et joueur) (1)
<b>LIGUES REGIONALES ET COMITES DEPARTEMENTAUX</b>		
Non transmission des demandes d'homologation définitive pour championnat national (9.04.02)		(Equipe non qualifiée)
Non communication du classement régional (14.02.02)		(Annulation des droits à participation au championnat national)
Non transmission des résultats des championnats régionaux tous les 15 jours (Annexe 7.02)	50 €	
Rencontres non conformes aux règlements en vigueur (9.07.02 – 10.07.02)	150 €	(Par rencontre)

<b>RENCONTRES EQUIPES ETRANGERES ET CLUBS NON AFFILIES</b>		
Non demande d'autorisation (38.03.02 – 39.03)	160 €	(Par rencontre)
<b>REPORTS</b>		
Demande de report (rencontre simple) (15.03)	10 €	(Par rencontre)
Demande de report (programme double) (15.03)	20 €	(Par journée)
<b>SCOREURS</b>		
Non mise à disposition d'un scoreur de grade minimum obligatoire (21.03.01.01 et 02 et 21.03.02)		
Division 1, Nationale 1	150 €	(Par rencontre)
Non présentation d'un scoreur lors d'un regroupement de championnat jeunes (21.03.04)	30 €	(Par rencontre)
Non paiement des indemnités de scorage par un club avant la rencontre (21.04.04)	400 €	(Par rencontre) (1)
<b>SOFTBALL MIXTE BALLE RAPIDE (Fastpitch)</b>		
Non déclaration d'une rencontre ou d'un tournoi (5.01.01.02.02)	100 €	(Par rencontre ou tournoi)
Participation de joueur ou joueuse non licencié(e) compétition (5.01.01.02.02)	150 €	(Par joueur ou joueuse)

Notes :

- (1) Défaite par pénalité pour le club en infraction.
- (2) Par document ou communication ne faisant pas référence à la codification.